OUEST CONSEILS
Expertise comptable & Audit

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

ADGAP
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
ET LA GESTION
DES ATELIERS DE PRODUCTION
5 rue Yves Le Maout - B.P. 51
29480 LE RELECQ KERHUON

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux membres de l'association ADGAP,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADGAP - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DES ATELIERS DE PRODUCTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

▪ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 30 avril 2018

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
François RODRIGUEZ

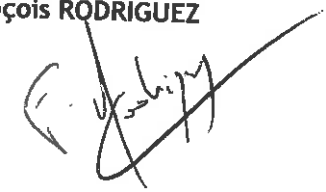

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION ADGAP

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF	Valeur brute au 31/12/2017	Amortiss. Provisions	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Frais d'établissement			0,00	0,00
Frais recherche et développement			0,00	0,00
Fonds commercial				0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*828 791,78*	*547 194,31*	*281 597,47*	*270 455,90*
Terrains				
Constructions	52 773,90	21 102,77	31 671,13	36 734,29
Installations techniques	450 629,28	333 604,16	117 025,12	132 198,85
Autres	325 388,60	192 487,38	132 901,22	101 522,76
En cours			0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	*82 341,19*		*82 341,19*	*78 643,75*
Participations	127,75		127,75	127,75
Créances rattachées à des participations			0,00	0,00
Autres titres immobilisés			0,00	0,00
Prêts	66 288,00		66 288,00	62 590,56
Autres	15 925,44		15 925,44	15 925,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**911 132,97**	**547 194,31**	**363 938,66**	**349 099,65**
STOCKS ET EN COURS	*131 506,25*	*0,00*	*131 506,25*	*117 884,40*
Matières premières, approvisionnements	42 514,22		42 514,22	27 966,70
Encours de production biens et services				
Produits finis	88 992,03		88 992,03	89 917,70
Marchandises				0,00
Avances, acomptes versés sur commandes			0,00	82,80
CREANCES ET COMPTES RATTACHES (2)	*548 431,83*	*0,00*	*548 431,83*	*496 259,15*
Clients et comptes rattachés	474 010,88		474 010,88	405 066,38
Autres créances	74 420,95		74 420,95	91 192,77
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	601 761,77		601 761,77	*580 481,58*
DISPONIBILITES	*31 809,84*	*0,00*	*31 809,84*	*43 644,91*
Banque et CCP	31 809,84		31 809,84	43 644,91
Caisse	0,00			0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 313 509,69**	**0,00**	**1 313 509,69**	**1 238 352,84**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*8 276,14*		8 276,14	*8 037,80*
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	**8 276,14**		**8 276,14**	**8 037,80**
TOTAL GENERAL DU BILAN	**2 232 918,80**	**547 194,31**	**1 685 724,49**	**1 595 490,29**
(1) dont à moins d'un an				0,00
(2) dont à plus d'un an				0,00

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ASSOCIATION ADGAP

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN PASSIF	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	*141 408,39*	*141 408,39*
Subventions non renouvelables	141 408,39	141 408,39
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
RESERVES	*400 000,00*	*400 000,00*
Réserves d'investissement		0,00
Réserves de trésorerie		0,00
Autres réserves	400 000,00	400 000,00
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	*493 874,21*	*396 200,40*
Report à nouveau	396 200,40	346 702,24
Résultat de l'exercice	97 673,81	49 498,16
Projet associatif		0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES		
PROVISIONS REGLEMENTEES	*0,00*	*0,00*
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES	**1 035 282,60**	**937 606,79**
COMPTE COURANT ASSOCIATION PBF	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges	0,00	7 371,71
Fonds dédiés		
TOTAL PROVISIONS P/ RISQUES ET CHARGES ET FONDS DEDIES	0,00	7 371,71
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	287 557,45	295 787,42
Emprunts et dettes financières diverses (2)	86,50	79,49
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 764,80	196 935,85
Dettes fiscales et sociales	160 994,74	157 707,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	38,40	
TOTAL DES DETTES ET ASSIMILES (1)	**650 441,89**	**650 509,79**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00	0,00
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DU BILAN	**1 685 724,49**	**1 595 490,29**
(1) dont à moins d'un an	437 204,52	427 956,27
dont à plus d'un an	213 198,97	222 553,52
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0,00	0,00

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02.98.90.00.29 - Fax 02.98.62.14.78

COMPTE DE RESULTAT

INTITULES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS D' EXPLOITATION		
- Ventes de biens et services	1 930 573,91	1 870 681,37
- Production stockée	-925,67	11 378,54
- Subvention d'exploitation	780 108,74	752 828,57
- Reprise sur amortissement et provisions	7 700,91	0,00
- Autres produits	26 597,58	9 516,69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 744 055,47	2 644 405,17
CHARGES D' EXPLOITATION		
- Achats matières premières et autres approvis.	502 060,90	528 613,63
- Variation de stocks	-14 547,52	7 081,52
- Autres achats et charges externes	477 900,91	453 023,55
- Impôts, taxes et versements assimilés	25 744,30	29 803,63
- Salaires et traitements	1 147 583,95	1 073 511,94
- Charges sociales	338 728,62	325 287,10
- Dotations aux amortissements des immobilisations	80 468,04	84 199,65
- Dotations aux provisions		7 371,71
- Autres charges	593,17	0,21
- Quote-part sur opérations communes de gestion	86 626,80	83 898,77
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION	2 645 159,17	2 592 791,71
RESULTAT D' EXPLOITATION	**98 896,30**	**51 613,46**
PRODUITS FINANCIERS		
- Produits de participation		
- Produits de valeurs mobilières et créances d'actif	5 000,63	4 548,18
- Autres intérêts et produits		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 000,63	4 548,18
CHARGES FINANCIERES		
- Intérêts et charges assimilées	4 880,59	5 935,29
- Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	4 880,59	5 935,29
RESULTAT FINANCIER	**120,04**	**-1 387,11**
RESULTAT COURANT	**99 016,34**	**50 226,35**

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

INTITULES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur opérations de gestion	173,84	83,69
- sur opérations en capital	656,89	1 261,72
- Reprises sur provisions		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	830,73	1 345,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- sur opérations de gestion	1305,28	1318,39
- sur opérations en capital	48,98	58,21
- Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1354,26	1 376,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-523,53**	**-31,19**
Impôt société	819,00	697,00
TOTAL DES PRODUITS	**2 749 886,83**	**2 650 298,76**
TOTAL DES CHARGES	**2 652 213,02**	**2 600 800,60**
RESULTAT NET	**97 673,81**	**49 498,16**

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE COMPTABLE

Exercice 2017

PLAN

I - PRINCIPES COMPTABLES

I.1. Immobilisations corporelles
I.2. Valeurs d'exploitation – stocks
I.3. Provision congés payés
I.4. Modalités de rémunération des ouvriers en entreprise adaptée
I.5. Subventions versées par l'Etat

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

III – STOCKS

IV – AUTRES CREANCES

V – PROVISIONS

V.1. Provision pour risques
V.2. Provision pour congés payés
V.3. Provision pour clients douteux
V.4. Reprise de provisions

VI – FONDS DEDIE ARTT

VII – DETTES FINANCIERES

VIII – AUTRES DETTES

IX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

X – TABLEAU DE FINANCEMENT

XI – EFFECTIFS

I - PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en respect du Plan Comptable Général 2015 (règlement ANC 2015-06) et aux adaptations prévues pour les associations par le règlement n°99-01 du CRC.

I.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Constructions et installations	5 ou 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
à l'exception du petit matériel espaces verts	- 3 ans
- Autres immobilisations	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans

I.2. Valeurs d'exploitation - Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'achat, les stocks de produits finis à leur prix de revient.
Les prix de revient tiennent compte de la matière première, des prestations de main d'œuvre et de fournitures accessoires.
Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il n'y a pas eu de rotation des matières premières en stocks dans l'année.

I.3. Provision pour congés payés

Du fait des nouvelles dispositions concernant les entreprises adaptées. La provision congés payés concernant les ouvriers d'atelier protégé est désormais valorisée sur la base du salaire soit 100 % du SMIC auquel s'ajoute la majoration pour ancienneté. De ce montant, sont déduites les aides au poste à percevoir, sur la base de 75 % des droits à congés acquis (salaires bruts).
Concernant les encadrants, elle est calculée selon les règles habituelles d'acquisition des droits à congés (2,5 jours par mois).

I.4. Modalités de rémunération des ouvriers en entreprise adaptée

Les dispositions applicables aux ouvriers d'entreprise adaptée (ex. ateliers protégés) ont été modifiées par le décret du 13 février 2006 pris en application de la loi du 11 février 2005 n° 2005-102.
A compter du 1er janvier 2006, les ouvriers sont rémunérés sur une base minimale égale au SMIC à laquelle s'ajoutent les majorations pour ancienneté (contre 97,5 % du SMIC en 2005). L'ensemble de ces charges nouvelles est traduit dans le compte d'exploitation.

Par ailleurs, l'ADGAP adhère depuis septembre 2006 à la Convention Collective du bois (réparation palettes). Ceci est sans incidence significative sur les rémunérations (minimum conventionnel inférieur au SMIC) mais modifie les dispositions en matière de prévoyance.

Aides au poste

Elles se substituent au régime antérieur de complément de rémunération de 55 % du SMIC versé par l'Etat. Elles sont versées dans le cadre d'un contrat triennal d'objectifs qui a été signé avec l'Etat en juillet 2006, et depuis renouvelé tous les 3 ans. Le dernier en date couvre la période 2015/2017.
Dans le cadre de l'avenant financier de septembre 2011, l'effectif ouvrant à aide au poste a été contingenté à 43,34 ouvriers.
Dans le courant de l'année 2012, ce contingent a été porté à 49,15 ETP (Avenant n°2 en date du 24 janvier 2013).
Dans le courant de l'année 2013, ce contingent a été porté à 49 ETP (Avenant n°3 en date du 01 juillet 2013).
Pour l'année 2014, ce contingent a été porté à 51,27 ETP (Avenant n°3 en date du 27 janvier 2015).
Pour l'année 2015, ce contingent a été porté à 50,19 ETP (Avenant n°2 en date du 12 janvier 2016).
Pour l'année 2016, ce contingent a été porté à 46,91 ETP (Avenant n°3 en date du 31 janvier 2017).
Pour l'année 2017, ce contingent a été porté à 49 ETP (Avenant n°2 en date du 10 juillet 2017).

L'aide au poste est versée, dans ces limites, sur la base de 80 % du SMIC brut (remboursement de charges sociales inclus) soit un versement par poste en 2017 de 14 211 € par an, et pour un horaire de 151,67 heures. Ceci se traduit pour 2017 par un versement global plafonné de 696.333 € (49 ETP réalisé contre 49 accordé).

I.5. Subventions versées par l'Etat

1) L'aide au poste, dans les modalités décrites ci-dessus, se substitue au complément de rémunération versé par l'Etat. Contrairement au complément de rémunération qui était constaté en comptes de tiers, l'aide au poste est enregistrée en produits d'exploitation et modifie donc la structure du compte d'exploitation par rapport aux exercices antérieurs à 2006.
   Ces aides au poste s'élèvent à 696.333 € contre 660.437 € en 2016 (cf. ci-dessus).

2) La subvention spécifique se substitue à la subvention d'accompagnement. En 2014, les critères d'attribution ont été durcis (exclusion des locations de matériels) Elle s'élève à 83 776 € en 2017 contre 92 392 € en 2016.

II - IMMOBILISATIONS Incorporelles, Corporelles et Financières

Le montant total des investissements hors financiers de l'exercice s'élève à 91 610 €.

- Matériel et outillage	31 498 €
- Matériel de transport	59 632 €
- Matériel Informatique	480 €

En 2017, les sorties d'immobilisations ont été de 3 502 € dont 3 502 € de cession de matériel.

La valeur brute des immobilisations incorporelles, corporelles et financières atteint 911 133 € au bilan.
Le cumul des amortissements en fin d'exercice s'élève à 547 194 €.

Les immobilisations financières concernent :

- Pour 1350 € un dépôt de garantie pour la fourniture de carburants, pour 10.842 € la caution de la SCI du Rosmeur pour les locaux de l'atelier menuiserie et pour 3 733 € pour les nouveaux locaux rue Baron Lacrosse
- Pour 66 288 € les cotisations de participation d'effort à la construction versées sous forme de prêt sans intérêt remboursable à 20 ans à INICIAL depuis 1996, un nouveau prêt de 4 626 € étant octroyé en 2017, un remboursement de 929 € correspondant au prêt effectué en 1997.

III - STOCKS

Le montant des stocks s'élève à 131 506 € en 2017 contre 117 884 € en 2016. Ces stocks se détaillent ainsi :

Ateliers	Matières premières Fournitures consommables	Produits finis
Menuiserie	42 090	
Réparation palettes		88 992
Espaces verts		
Carburant	424	
Total	**42 514**	**88 992**

IV – AUTRES CREANCES

Ces créances s'élèvent à 74 421 € au 31 décembre 2017. Elles se détaillent principalement ainsi :

- Tickets restaurant et divers	14 548 €
- ASP (aides au poste)	59 873 €

V – PROVISIONS

V.1. Provision pour risques et charges

Aucune provision pour charges n'a été constituée sur l'exercice 2017.

V.2. Provision pour congés payés

La provision pour congés payés s'élève au 31 décembre 2017 à 57 524 €. Elle est présentée en dettes à court terme (compte 428200 pour 32 886 € et compte 438200 pour 24 639 €).

V.3. Provision pour clients douteux

La provision pour clients douteux a été soldée en 2017. Aucun nouveau litige n'a été constaté sur l'exercice.

VI – RAPPEL SUR l' ARTT

Un accord de réduction de temps de travail a été mis en place au 1er janvier 2000 avec création de 2,75 ETP (ouvriers d'A.P. et encadrants). Cet accord bénéficie des dispositions à la fois des lois Aubry I et des aides Aubry II, puis allègement Fillon mis en place au 1er juillet 2003.

La réduction Fillon qui s'est substituée aux aides Aubry à compter du 1er juillet 2003 est directement portée au compte de résultat en atténuation des cotisations URSSAF. Elles se sont élevées à 220 269 € pour l'année 2017.

A compter du 1er avril 2004, le cumul des aides Aubry et de la réduction Fillon n'étant plus possible, l'ADGAP a opté pour la réduction Fillon beaucoup plus favorable.

VII - DETTES FINANCIERES

Les encours sur emprunts représentent 287 644 € au 31 décembre 2017 contre 295 867 € en 2016.
Cette diminution s'explique notamment par la réalisation d'un emprunt au mois de décembre 2017 :

- 65 000 € sur 5 ans au taux de 1 %

Les remboursements de l'année se sont élevés à 73 234 €.

VIII – AUTRES DETTES

Les autres dettes dont les dettes fiscales et sociales, figurant au bilan pour 161 033 €, représentent les dettes courantes de l'ADGAP dont la provision pour congés payés des salariés pour 57 524 € (32 886 € +24 639 €).

IX - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- **Garantie d'emprunt**

Un emprunt contracté auprès de la BPO en 2011 pour un montant de 90 000 € avait fait l'objet de prise de garanties, sous la forme d'un nantissement de 27.000 € du portefeuille de titres, sur une durée limitée à 84 mois soit courant 2018. Cette garantie a été débloquée par anticipation.

- **Engagements IFC (retraite) et CPF (formation)**

- Les droits calculés à la date du 31 décembre 2017 pour les IFC s'établissent à 130 821 € (selon la convention collective Bois et Scieries).

- Depuis le 1er janvier 2015, le droit individuel à la formation est supprimé. Le nombre d'heures acquises et non utilisées (solde DIF) est inscrit par le titulaire sur son Compte Personnel de Formation. Ces heures sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2022.

X - TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement présenté en annexe traduit la variation des ressources durables et des emplois stables sur l'exercice.

La variation du fonds de roulement net est de 67 320 €. Cette variation positive recouvre :

- Une augmentation du résultat bénéficiaire de l'année 2016 et globalement des ressources propres
- Une diminution des ressources empruntées
- Une augmentation conjointe de l'actif net

Dans le même temps, les besoins de financement liés au cycle d'exploitation augmentent de 57 795 €, en lien avec une hausse des créances clients et une baisse des autres créances qui se conjuguent à la hausse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales. Ces phénomènes conjugués expliquent le niveau de la trésorerie entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 soit une variation positive de 9 525 €.

XI - EFFECTIF

Le nombre de salariés de l'ADGAP au 31 décembre 2017 est le suivant :

	Total	H	F
Encadrants et administratif à durée indéterminée	5	4	1
Ouvriers d'E.A. (y compris CDD)	55	49	6
Total	60	53	7

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Début d'exercice valeurs brutes	AUGMENTATIONS Acquisitions Apports	AUGMENTATIONS Réévaluations	DIMINUTIONS Cessions Mise h.s.	DIMINUTIONS Virements	Fin d'exercice Valeurs brutes
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	0,00					
Autres immobilisations	0,00			0		0,00
Avances & acomptes sur immobilis	0,00					
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0					
Constructions	0					
.sol propre	0					
.sol d'autrui	33 086,16					33 086,16
.Agencements sur sol propre	15 917,38					15 917,38
.Agencements autres	3 770,36					3 770,36
Matériel & outillage	381 578,84	31 497,99		3 501,52		409 575,31
Agencts, installations sur mat. out.	41 053,97					41 053,97
Autres immobilisations corporelles	0					
.Agencements	64 565,83					64 565,83
.Matériel de transport	189 078,37	59 632,00				248 710,37
.Matériel et mobilier de bureau	0,00					0,00
.Matériel et mobilier informatique	11 832,78	479,62				12 112,40
Immobilisations corporelles en cour	0,00					0,00
Avances & acomptes	0					
TOTAL	740 883,69	91 609,61	0,00	3 501,52	0,00	828 791,78
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres immobilisés	127,75					127,75
Prêts	62 590,56	4 626,00		928,56		66 288,00
Dépôts & cautionnements	15 925,44					15 925,44
TOTAL	78 643,75	4 626,00	0,00	928,56	0,00	82 341,19
TOTAL GENERAL	819 327,44	96 235,61	0,00	4 430,08	0,00	911 132,97

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	AUGMENTATIONS Dotations Transferts	DIMINUTIONS Reprises Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	0,00			
Autres immobilisations	0,00			0,00
TOTAL	0,00	0	0	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0,00			
Constructions	0,00			
.sol propre	0,00			
.sol d'autrui	3 317,67	3 308,61		6 626,28
.Agencements sur sol propre	10 399,77	1 256,35		11 656,12
.Agencements autres	2 322,17	498,20		2 820,37
Matériel & outillage	254 831,42	42 566,32	3 501,52	293 896,22
Agencts, installations sur mat. out.	35 602,54	4 105,40		39 707,94
Autres immobilisations corporelles				0,00
.Agencements	26 987,07	7 324,48		34 311,55
.Matériel de transport	127 601,23	20 402,10		148 003,33
.Matériel et mobilier de bureau	0,00			0,00
.Matériel et mobilier informatique	9 165,92	1 006,58		10 172,50
TOTAL	470 227,79	80 468,04	3 501,52	547 194,31
TOTAL GENERAL	**470 227,79**	**80 468,04**	**3 501,52**	**547 194,31**

ETAT DES STOCKS

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Matières premières	27 586,70	14 573,42	70,00	42 090,12
Combustibles /carburants	380,00	44,10		424,10
Produits ou Travaux finis	89 917,70		925,67	88 992,03
En-cours de production				
TOTAL GENERAL	**117 884,40**	**14 617,52**	**995,67**	**131 506,25**

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	AUGMENTATIONS Dotations exercice	DIMINUTIONS Reprises exercice	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
.Pour litiges .Pour départ en retraite .Pour grosses réparations .Autres provisions pour risques .Fonds dédiés	7 371,71		7 371,71	0,00
TOTAL	**7 371,71**	**0,00**	**7 371,71**	**0,00**
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations financières Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	329,20		329,20	0,00
TOTAL	**329,20**	**0,00**	**329,20**	**0,00**
TOTAL GENERAL	**7 700,91**	**0,00**	**7 700,91**	**0,00**

ASSOCIATION ADGAP	EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

TABLEAU DES EMPRUNTS

BANQUE	ANNEE	DUREE	TAUX	MONTANT NOMINAL	Capital restant dû	à moins 1 an	à plus 1 an	Rembourst capital	Intérêts période	N° emprunt
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-10	7	2,9	28 000	1 101	1 101		4 324	80	16 411 300
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-11	10	3,9	90 000	36 000	9 000	27 000	9 000	1 623	16 411 700
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-12	10	3	26 000	13 000	2 600	10 400	2 600	439	16 411 900
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-12	5	2,5	45 000				9 000	141	16 412 100
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-13	5	2,15	41 000	8 555	8 555	0	8 374	295	16 412 200
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-14	5	1,3	40 000	16 312	8 103	8 209	7 999	274	16 412 300
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-15	10	1,6	64 000	51 200	6 400	44 800	6 400	881	16 412 400
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-15	5	1	31 000	18 789	6 199	12 590	6 138	225	16 412 500
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-16	5	0,75	97 000	77 600	19 400	58 200	19 400	669	16 412 600
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-17	5	0,85	65 000	65 000	13 000	52 000	0	0	16 412 700
TOTAL				527 000	287 557	74 358	213 199	73 234	4 625	
Emprunt nord + sud globalisé										

BANQUE	ANNEE	DUREE	TAUX	MONTANT NOMINAL	Capital restant dû	à moins 1 an	à plus 1 an	Rembourst capital	Intérêts période	N° emprunt
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-10	7	2,9	28 000	1 101	1 101		4 324	80	16 411 300
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-11	10	3,9	90 000	36 000	9 000	27 000	9 000	1 623	16 411 700
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-12	10	3	26 000	13 000	2 600	10 400	2 600	439	16 411 900
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-12	5	2,5	45 000	0	0		9 000	141	16 412 100
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-13	5	2,15	7 000	1 461	1 461	0	1 430	50	16 412 200
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-13	5	2,15	34 000	7 095	7 095	0	6 944	244	16 412 200
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-14	5	1,3	40 000	16 312	8 103	8 209	7 999	274	16 412 300
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-15	10	1,6	64 000	51 200	6 400	44 800	6 400	881	16 412 400
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-15	5	1	8 000	4 852	1 600	3 252	1 584	58	16 412 500
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-15	5	1	23 000	13 938	4 600	9 338	4 554	167	16 412 500
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-16	5	0,75	12 900	10 320	2 580	7 740	2 580	89	16 412 600
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-16	5	0,75	84 100	67 280	16 820	50 460	16 820	580	16 412 600
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-17	5	0,85	33 500	33 500	6 700	26 800	0	0	16 412 700
BANQUE POPULAIRE OUEST	déc-17	5	0,85	31 500	31 500	6 300	25 200	0	0	16 412 700
TOTAL				527 000	287 557	74 358	213 199	73 234	4 625	
emprunt sud + nord séparé										

DETAIL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE	MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES	0,00
Nantissement de DAT en garantie du prêt de 90K€ de décembre 2011 Remboursée	
ENGAGEMENTS REÇUS	0,00
Néant	

ETAT DES CHARGES A PAYER
PRODUITS A RECEVOIR

NATURE	MONTANT
CHARGES A PAYER	**65 158,54**
- Intérêts courus non échus	86,50
- Fournisseurs, Factures non parvenues	7 547,82
- Clients, avoirs à établir	
- Personnel, charges à payer	
. Provision pour congés payés	32 886,34
. Autres charges à payer	
- Organismes sociaux	24 637,88
- Etat, Collectivités	
- Autres charges à payer	
PRODUITS A RECEVOIR	**4 357,89**
- Fournisseurs, avoirs à recevoir	
- Clients, factures à établir	1734,45
- Personnel	
- Organismes sociaux et de prévoyance	
- Etat, Collectivités	
- Autres produits à recevoir	2 623,44

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

NATURE	MONTANT
[illegible]	8 276,14
- Fournitures énergétiques	
- Fournitures	
- Locations matériels	
- Diverses inscriptions	
- Diverses prestations	
- Redevances locations et divers abonnements	8 276,14
- Divers	
- Frais financiers	
[illegible]	0,00
- Clients - avances acomptes	
- Subventions	
- Prestations de service	
- Divers (remboursements EJ / Cnasea)	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts	66 288,00	1 206,00	65 082,00
. Autres immobilisations financières	15 925,44		15 925,44
Créances de l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux			
. Autres créances clients	474 010,88	474 010,88	
. Personnel et comptes rattachés	18,04	18,04	
. Sécurité Sociale & organismes soc.	0,00	0,00	
. Etat (dont ASP)	59 873,39	59 873,39	
. Débiteurs divers	14 529,52	14 529,52	
Charges constatées d'avance	8 276,14	8 276,14	
TOTAL	**638 921,41**	**557 913,97**	**81 007,44**

	Montant brut	A un an au plus	A plus 1 an -5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes - Ets de crédit	287 557,45	74 358,00	193 999,00	19 200,00
Emprunts & dettes financières diverses	86,50	86,50		
Fournisseurs & comptes rattachés	201 764,80	201 764,80		
Personnel & comptes rattachés	35 183,98	35 183,98		
Sécurité Sociale & organismes sociaux	51 684,70	51 684,70		
Charges à payer orga.sociaux	24 637,88	24 637,88		
Etat - Impôts sur les bénéfices	819,00	819,00		
- Taxes sur salaires				
- Autres	48 669,18	48 669,18		
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00		
Autres dettes	38,40	38,40		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	**650 441,89**	**437 242,44**	**193 999,00**	**19 200,00**

TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Fonds associatifs			
Subventions investissement non renouv.	141 408,39	141 408,39	0,00
Réserves autres	400 000,00	400 000,00	0,00
Reports à nouveau	396 200,40	346 702,24	49 498,16
Résultats 2017/2016	97 673,81	49 498,16	48 175,65
Subventions renouvelables			
FONDS PROPRES	1 035 282,60	937 608,79	97 673,81
Provisions pour charges	0,00	7371,71	-7 371,71
A - RESSOURCES PROPRES	**1 035 282,60**	**944 980,50**	**90 302,10**
Emprunts auprès établ. de crédit	287 643,95	295 787,42	-8 143,47
Autres emprunts (avance PBF)			
B - RESSOURCES EMPRUNTEES	**287 643,95**	**295 787,42**	**-8 143,47**
CAPITAUX PERMANENTS (C=A+B)	**1 322 926,55**	**1 240 767,92**	**82 158,63**
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	828 791,78	740 683,69	88 108,09
Immobilisations financières	82 341,19	78 643,75	3 697,44
Amortissements et provis. dépréciation	-547 194,31	-470 227,79	-76 966,52
ACTIF IMMOBILISE NET (D)	**363 938,66**	**349 099,65**	**14 839,01**
FONDS DE ROULEMENT (E=C-D)	**958 987,89**	**891 668,27**	**67 319,62**
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT(F)	**325 416,28**	**267 621,27**	**57 795,01**
TRESORERIE (G=E-F)	**633 571,61**	**624 047,00**	**9 524,61**

VMP	601 761,77	580 481,58
BANQUE	31 809,84	43 565,42
	633 571,61	624 047,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Subventions non renouvelables	141 408,39	0,00	0,00	141 408,39
Réserves				
Autres réserves	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Résultat et report à nouveau				
Report à nouveau	346 702,24	49 498,16	0,00	396 200,40
Résultat	49 498,16	97 673,81	49 498,16	97 673,81
TOTAL DES FONDS PROPRES	**937 608,79**	**147 171,97**	**49 498,16**	**1 035 282,60**

ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT- BAIL
CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE

Société	Nature matériel	Date prise d'effet	Durée	Périodicité des loyers	Loyer annuel HT	Valeur de rachat HT
BRETAGNE MANUTENTION	Chariot élévateur	01/08/2016	5 ans	mensuel	9 318	0
BRETAGNE MANUTENTION	Chariot élévateur	01/07/2014	5 ans	mensuel	8 725	0

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2017

Aux membres de l'association ADGAP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 30 avril 2018

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
François RODRIGUEZ

